

Déclaration de protection des données des clients

La déclaration de protection des données ci-dessous présente la collecte et le traitement de vos données.

Il nous semble essentiel et évident de traiter les données à caractère personnel de manière responsable. Lorsque vous nous communiquez vos données personnelles, nous les utilisons ou les traitons dans le respect des dispositions nationales et européennes en vigueur sur la protection des données. Nous entendons ici par données personnelles toutes les informations qui ont un lien avec votre personne.

La déclaration de protection des données ci-dessous vous informe sur la manière dont nous traitons vos données personnelles et sur les droits que vous confère la législation en matière de protection des données.

1. Entité responsable et chargé de la protection des données

L'entité responsable est :

JUTEC Biegesysteme GmbH & Co. KG
Ottostraße 20-22
65549 Limburg (Allemagne)

Vous pouvez contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse suivante :

JUTEC Biegesysteme GmbH & Co. KG
Datenschutz
Ottostraße 20-22
65549 Limburg (Allemagne)
Adresse électronique : datenschutz@jutech.de

2. Où récupérons-nous des données à caractère personnel ?

Nous traitons les données personnelles que nous recevons de votre part quand vous visitez notre showroom et utilisez le terminal de paiement par carte qui s'y trouve ou dans le cadre de vos commandes par courrier électronique et par téléphone.

3. Quelles sont les catégories de données personnelles qui seront traitées ?

Lorsque vous utilisez notre terminal de paiement par carte, les données personnelles suivantes sont traitées :

- votre nom,
- votre adresse,
- votre numéro de téléphone,
- votre adresse électronique,
- vos coordonnées bancaires,
- les données de la commande,
- les données pour remplir nos obligations contractuelles,
- la correspondance (par exemple, la correspondance avec vous), ainsi que d'autres données similaires aux catégories mentionnées.

4. Dans quel but traitons-nous vos données et sur quelle base juridique ?

Nous traitons vos données personnelles dans le respect des exigences légales nationales et européennes en vigueur en matière de protection des données. Dans ce contexte, le traitement est conforme à la législation si l'une des conditions suivantes est remplie :

a. Consentement (article 6, paragraphe 1, point a du RGPD)

Si vous avez consenti au traitement de vos données personnelles à des fins spécifiques (par exemple, utilisation des données à des fins de marketing), la légalité de ce traitement repose sur votre consentement. Un consentement donné peut être révoqué à tout moment avec effet ultérieur.

b. Pour l'exécution d'obligations contractuelles ou pour l'exécution de mesures précontractuelles (article 6, paragraphe 1, point b du RGPD)

Afin de remplir nos obligations contractuelles dans un cas particulier ou pour l'exécution de mesures précontractuelles, nous traitons des données à caractère personnel pour la réalisation du contrat. Les objectifs du traitement des données découlent en premier lieu de la relation contractuelle concrète et peuvent inclure, par exemple, la mise à disposition du terminal de paiement par carte ou l'exécution de votre commande.

c. Sur la base d'exigences légales (article 6, paragraphe 1, point c du RGPD) ou dans l'intérêt public (article 6, paragraphe 1, point e du RGPD).

Nous sommes soumis à différentes obligations légales (par exemple, aux règles de conservation commerciales et fiscales prévues par le code du commerce et la législation fiscale). Le traitement des données a notamment pour but de satisfaire aux obligations fiscales de contrôle et de déclaration, mais aussi d'évaluer et de gérer les risques au sein de l'entreprise et du groupe.

d. Dans le cadre de la considération des intérêts (article 6, paragraphe 1, point f du RGPD)

Il peut s'avérer impératif que nous traitions vos données au-delà de l'exécution proprement dite du contrat afin de préserver nos intérêts légitimes ou les intérêts légitimes de tiers. Par exemple :

- Révision et amélioration des procédures de gestion générale de l'entreprise et développement des produits et services
- Publicité, satisfaction des clients, à condition que vous ne vous soyez pas opposé à l'utilisation de vos données
- Faire valoir des droits juridiques et se défendre en cas de litige juridique
- Prévention, détection et répression des délits.

5. Qui reçoit mes données ?

Vos données personnelles ne seront pas transmises à des tiers, sauf si nous y sommes contraints ou autorisés par la loi ou si vous nous avez donné votre accord préalable. Les données personnelles ne sont pas transmises ou vendues.

Comme nous faisons appel à des prestataires de services pour l'exécution et le déroulement du traitement des données, celui-ci est effectué conformément à l'article 28 du RGPD. Ces prestataires de services sont donc soigneusement sélectionnés et mandatés dans le respect de la protection des données. Leur siège se trouve au sein de l'UE et nous contrôlons

régulièrement la manière dont ils traitent vos données. Il s'agit notamment d'entreprises du secteur des services informatiques.

6. Avez-vous l'intention de transférer les données à caractère personnel vers un pays tiers ou une organisation internationale ?

Il n'y a pas de transfert actif de données à caractère personnel vers un pays tiers ou une organisation internationale.

7. Combien de temps mes données personnelles sont-elles conservées et selon quels critères la durée de conservation est-elle déterminée ?

Les critères de durée de conservation sont calculés en fonction du but déterminé et du délai de conservation légal qui s'ensuit.

Si les données ne sont plus nécessaires à l'exécution d'obligations contractuelles ou légales, elles sont régulièrement effacées. À moins que leur traitement ultérieur, limité dans le temps et restreint, ne soit nécessaire pour les raisons suivantes :

- Le respect des obligations de conservation en matière de droit du travail et de sécurité sociale, ainsi qu'en matière de droit commercial et fiscal : Code de commerce (HGB) et Code fiscal (AO), par exemple. Les délais de conservation et de documentation sont ensuite fixés à 10 ans maximum.
- La conservation des preuves dans le cadre des dispositions légales en matière de prescription : conformément aux articles 195 et suivants du Code civil allemand (Bürgerliches Gesetzbuch - BGB), le délai de prescription normal est de trois ans, mais peut aller jusqu'à 30 ans dans des circonstances particulières.

8. Quels sont vos droits en matière de protection des données ?

Chaque personne concernée a le droit d'être informée conformément à l'article 15 du RGPD, a un droit de rectification conformément à l'article 16 du RGPD, a un droit d'effacement conformément à l'article 17 du RGPD, a un droit de limitation du traitement conformément à l'article 18 du RGPD, a un droit d'opposition conformément à l'article 21 du RGPD et a le droit à la portabilité des données conformément à l'article 20 du RGPD. En ce qui concerne le droit d'accès et le droit d'effacement, les restrictions prévues aux articles 34 et 35 de la BDSG (loi fédérale allemande sur la protection des données) s'appliquent. Vous disposez en outre d'un droit de recours auprès d'une autorité de surveillance compétente en matière de protection des données (article 77 du RGPD en liaison avec l'article 19 de la BDSG).

Vous pouvez à tout moment révoquer votre consentement au traitement des données à caractère personnel avec effet pour l'avenir. Cela vaut également pour la révocation des déclarations de consentement qui nous ont été adressées avant l'application du RGPD, c'est-à-dire avant le 25 mai 2018.

9. Est-il obligatoire de fournir les données à caractère personnel et que risque-t-on à ne pas les fournir ?

Lors de l'utilisation du terminal de paiement par carte et de la passation de commandes par courrier électronique et par téléphone, vous devez fournir les données personnelles nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Sans ces données, nous ne serons pas en mesure de fournir le service demandé.

10. Utilisez-vous un système de prise de décision automatisée, incluant le profilage ?

En principe, nous n'utilisons pas de système de prise de décision automatisée conformément à l'article 22 du RGPD. Si nous devions utiliser cette procédure dans des cas particuliers, nous vous en informerions séparément, si la loi l'exige.

11. Modifications de la déclaration de protection des données

Nous développons et optimisons nos services en permanence. Il est donc possible que nous ajoutons de nouvelles fonctionnalités. Si cela devait avoir un impact sur la manière dont vos données personnelles sont traitées, nous vous en informerions en temps utile dans notre déclaration de protection des données.